

**COMMUNE DE
SAINT-GENEST-MALIFAUZ**

Code Postal : 42660
Téléphone : 04 77 51 20 01
Fax : 04 77 51 26 71

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 16 DECEMBRE 2022**

Délibération n° 2022-07-76

Date de la convocation : 10 décembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : **23**
Nombre de conseillers présents : **19**
Nombre de procurations : **2**
Votes : **21**

Pour : 21 Contre : 0 Abstentions : 0

Le seize décembre deux-mil-vingt-deux à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GENEST-MALIFAUZ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Vincent DUCREUX, Maire de la commune.

Membres présents :

DUCREUX Vincent, ROCHETIN Pascale, ROCHETTE Yvette, MANDON Geneviève, TEYSSIER Michel, CHAVANA Jean-Luc, SEUX Christian, THOUMY Denis, BASTY Jean-Pierre, MERLE Evelyne, SANTIAGO François, FAURE Pascal, LAROIX Laurence, BESSON Hélène, BASTY Cécile, EBOLI Laure, CROZET Hélène, LESCANNE Etienne, RAYMOND Jonathan,

Procurations : Françoise DUCHAMP procuration à Pascale ROCHETIN
Jessica ORIOL procuration à Hélène CROZET

Absents excusés : Olivier LARGERON, Alexandre MASSARDIER

Secrétaire : Hélène BESSON

OBJET : SUBVENTION AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE 2023

Monsieur le maire donne connaissance au conseil municipal des dispositions mises en place par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne pour aider les communes.

Il propose à l'assemblée de solliciter l'aide financière de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne en vue de la réalisation des projets suivants qui pourront être réalisés au cours de l'année 2023 :

- ***Mise en conformité du bassin d'orage des Trois Pins et la continuité du ruisseau Créméat alimentant la réserve d'eau potable du barrage des Plats***
- ***Renouvellement de collecteur d'eaux usées Impasse de la Croix de Mission et rue du Violet***
- ***Création de compteurs divisionnaires et mise en place d'une télégestion des compteurs réseaux***
- ***Alimentation en eau potable de la rue du Feuillage***

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE ces projets.
- DECIDE de solliciter l'aide de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne au titre des subventions 2023.

ONT SIGNE AU REGISTRE LE MAIRE ET LE SECRETAIRE DE SEANCE.

COPIE CERTIFIEE CONFORME.

A SAINT GENEST MALIFAUZ, le 17 décembre 2022.

Le Maire
Vincent DUCREUX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202244-20221216-2022-07-76-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/12/2022